



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 2021

DÉCISIONS PRISES

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE ASSEMBLÉE

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale décide d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 juin 2020.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

TROISIÈME RÉSOLUTION

APPROBATION DU RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes mentionnant l'absence de conventions réglementées relevant de l'article L. 114-32 et suivants du Code de la Mutualité, en prend acte purement et simplement.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à la somme de 295 726,75 euros au poste « Réserves libres ».

CINQUIÈME RÉSOLUTION

RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 octobre 2020, aux fonctions d'administrateur de Madame Elvire De Almeida Loubière en remplacement de Monsieur Christian Py pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera, en 2025, sur les comptes clos au 31 décembre 2024.

SIXIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs Gérard Bourret, Jacques Moignard, Thierry Masson (tiers sortant) pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer, en 2027, sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'Assemblée Générale décide que l'Assemblée Générale annuelle de **Matmut Mutualité Livre III** se tiendra le 11 juin 2022 à Paris, Rouen ou toute autre ville de la France métropolitaine choisie par le Conseil d'Administration.